

peut-être alors de quoi nous parlons. L'article 17 dit, et c'est l'objet du débat:

Un assuré remplit les conditions requises pour recevoir des prestations en vertu de la présente loi

a) s'il a exercé un emploi assurable pendant huit semaines ou plus au cours de sa période de référence...

En réduisant le temps, le régime coûtera davantage parce que plus de gens en bénéficieront. Voilà ce que je cherche à établir en réponse à l'argument du ministre du Travail. Je regrette d'avoir pu laisser à la présidence l'impression que je m'écarterais du sujet. Je maintiens qu'en élargissant le régime, il s'appliquera aux instituteurs et à d'autres qui n'y participaient pas auparavant, y compris des milliers et des milliers de Canadiens qui ne toucheront jamais quoi que ce soit de la Caisse.

• (8.30 p.m.)

Le député de Hamilton-Ouest essaie de faciliter le passage en portant la période de 8 semaines à 12 semaines. Il en coûtera moins au pays parce que, selon les politiques adoptées par le gouvernement—et j'espère que vous jugez cette remarque pertinente, monsieur l'Orateur—si les gens sont sans travail, qu'ils obtiennent 8 semaines ou 12 semaines, ils vivront de l'assurance-chômage pendant un certain temps. Le chômage est si élevé à l'heure actuelle que nombre de gens auront besoin d'aide aux termes de cette loi, et quand ils auront épuisé leurs prestations, il leur faudra s'adresser à l'assistance publique. Sauf erreur, on veut, par cet amendement, rendre la loi aussi raisonnable que possible mais, en réalité, le ministre du Travail englobe dans le régime des milliers de Canadiens qui ne toucheront jamais de prestations. Croyez-vous que, dans notre pays, les enseignants ou les infirmières veulent cette mesure...

L'hon. M. Mackasey: Oui.

M. Woolliams: Le ministre répond que oui. Son courrier n'est pas du même genre que le mien. Je suis disposé à lui envoyer 3,000 ou 4,000 réponses à des questions que j'ai posées aux enseignants et à d'autres. Ils n'étaient pas visés jusqu'ici et ils ne veulent pas l'être. Cet amendement vise en réalité à améliorer la situation. C'en est le véritable motif. Le ministre du Travail parle d'un régime d'assurance alors que, me semble-t-il, il établit un nouvel impôt. Je le dis aux députés néo-démocrates, pour bien des gens qu'ils représentent, le salaire net sera moindre. Il y aura aussi un profit moindre pour les patrons, tandis que les consommateurs paieront des prix plus élevés. Si le NPD recherche pour le consommateur des prix plus élevés, j'admets alors ce qu'a dit l'autre jour un ministre, savoir qu'on ne peut avoir le drap et l'argent. Si on augmente le coût de la production, le coût pour le producteur augmente.

M. Gilbert: Très peu.

M. Woolliams: Le député dit «très peu». Voyons un peu la réalité économique. Nous modifions le Régime de pensions du Canada, nous augmentons la surtaxe et l'impôt sur le revenu, nous augmentons les déductions d'assurance-chômage de l'industrie, nous augmentons donc le coût de la main-d'œuvre et nous élargissons le champ d'application des impôts en les relevant.

[M. Woolliams.]

M. Barnett: Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il une question?

M. Woolliams: Certainement.

M. Barnett: Le député pourrait-il m'expliquer ou est la différence dans le coût pour le consommateur que celui-ci cotise à un régime d'assurance ou qu'il paie des impôts perçus dans le cadre d'un programme de bien-être, si le député parle du montant global qu'il en coûte à notre société?

M. Woolliams: Voilà une des plus intelligentes questions posées jusqu'ici. Tant que le gouvernement continue à créer du chômage, je conviens que la différence est minime mais ne jouons pas sur les mots. Il ne s'agit pas du tout d'un régime d'assurance. C'est en fait un nouveau régime fiscal imposé à nos concitoyens. Voilà ce que je veux dire. Je vois un député d'en face qui hoche la tête comme il fait chaque fois qu'un député de ce côté-ci prend la parole. Si le premier ministre (M. Trudeau) lui avait dit pendant le dîner d'aller se jeter à l'eau, il l'aurait fait. Je suis heureux que le gros garçon, le leader suppléant à la Chambre, soit parti car toute logique lui échappe.

En ce qui concerne l'amendement, lorsqu'on fait passer le délai de 8 à 12 semaines on réduit au moins le coût de ce genre d'assurance, si on peut parler d'assurance. C'est en fait un compromis entre la position du ministre et celle du député d'Hamilton-Ouest (M. Alexander). Ne nous y trompons pas il s'agit d'un tout nouvel impôt contre les Canadiens et non seulement contre les travailleurs mais contre les employeurs. Ce n'est pas autre chose. Cette mesure nous est présentée pour camoufler un chômage provoqué délibérément par les politiques économiques du gouvernement, qui datent du dix-neuvième siècle.

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais traiter brièvement de l'amendement à l'étude. Je dois dire tout d'abord que je m'oppose à l'amendement du député de Hamilton-Ouest (M. Alexander). C'est absolument insensé de dire aux chômeurs canadiens que nous présentons une nouvelle loi, dont la période de référence est de huit semaines, et que quel qu'un vienne nous dire que cette période doit être portée à 12 semaines. La question posée était tout à fait sensée à mon avis. Si les chômeurs n'obtiennent pas d'argent de l'assurance-chômage, ils en auront de l'assistance sociale. N'allez pas vous leurrer vous faire croire que cet argent-là ne viendra pas des goussets des contribuables.

Une voix: C'est ce que nous disons.

M. Harding: Si un travailleur peut retirer un revenu de la Caisse d'assurance-chômage ou de quelque fonds de pension, mieux vaut, dans son cas, le toucher de plein droit que de le recevoir de l'assistance sociale. C'est une chose que les ouvriers comprennent bien. Ils ont au moins tenté de travailler, ils ont versé des cotisations à une caisse et cet argent devrait leur revenir de droit. Que les membres du parti conservateur comprennent cela ou non, il y a une marge entre l'assistance sociale et l'assurance-chômage.